

INFORMATIONS TECHNIQUES GENERALES

PAGE 1/2



➡ MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT !

MONTAGE

Il est strictement interdit de percer, visser, clouer, sceller dans les murs, bardages, piliers et sols des halls.
Les constructions en hauteur contre les murs des halls sont autorisées à condition que la structure des halls ne soit pas sollicitée.
Vous pouvez accéder au règlement intérieur d'Eurexpo : <http://www.eurexpo.com/-Reglementation-.html>

Si vous possédez un mur mitoyen, l'arrière de celui-ci devra être propre, sans logo par respect pour votre voisin. Le département logistique se réserve le droit de vous demander l'exécution de cette règle avant et/ou pendant le salon si elle n'est pas respectée.

Le dernier jour de montage, aucun engin motorisé ne sera autorisé dans les halls (sauf dérogation demandée à l'organisateur).



IMPORTANT ATTESTATION DE SECURITE

La société DÖT est en charge du plan de sécurité de notre salon. Vous devez impérativement lui retourner les documents téléchargeables [ici](#).

HAUTEUR DE CONSTRUCTION

Toute construction ne doit pas dépasser 5,50 m de hauteur.
Sauf sous le passage 3 hauteur maximum de 4m et à l'entrée du salon (Plateforme Business) 5m.
Un plan est à votre disposition [ici](#).

HAUTEUR D'ACCROCHAGE

La hauteur maximale des boucles d'élingues est fixée à 6,50 m de hauteur.
sauf pour le hall 3.2 et à l'entrée du salon (Plateforme Business) : boucle d'élingue à 5m maximum.
Pas d'élingage possible sous le passage 3.
Un plan est à votre disposition [ici](#).

NB : Toute demande d'accrochage en charpente est à transmettre dans les plus brefs délais au service logistique pour étude de faisabilité et tarification.

MATERIEL

Le matériel d'exposition doit être conforme aux normes de sécurité en vigueur.

INSTALLATION ELECTRIQUE DES STANDS

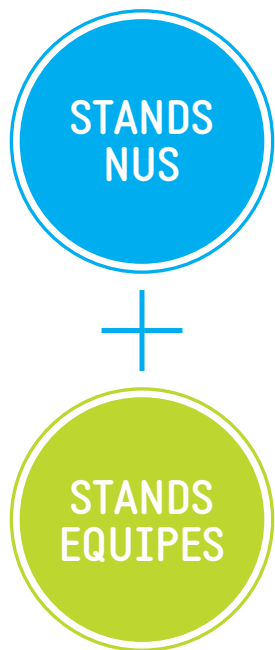
L'exposant est responsable, pour lui et pour ses prestataires, des connexions électriques sur son stand.
Le personnel de sécurité du bâtiment doit pouvoir accéder au coffret à tout moment.

Il est de la responsabilité de l'exposant de prévoir le matériel nécessaire pour pouvoir se brancher aux installations du parc.
Il est formellement interdit d'utiliser les installations privées du parc des expositions (caniveaux techniques des halls) pour le passage des câbles électriques des stands.
Aucun branchement aérien ou au sol n'est toléré pour relier un stand à un autre séparés par une allée.

La réglementation en vigueur impose un coffret par stand. L'ilotage des stands entre eux est strictement interdit.
La consommation électrique est incluse dans le prix de la location du coffret à partir du premier jour de montage jusqu'au dernier jour de démontage.
L'organisateur se réserve le droit de facturer toute consommation électrique injustifiée durant les nuits.
En montage et démontage, des armoires techniques sont à votre disposition aux piliers centraux des halls.
Nous conseillons vivement la pose d'un plancher technique pour vos raccordements en eau, air et électricité au sol (pour éviter que la moquette ne gondole).
L'électricité dans le hall 3.2 provient du plafond.
Dans tous les autres halls, elle vient des caniveaux techniques au sol.

INFORMATIONS TECHNIQUES GENERALES PAGE 2/2

👉 **MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT !**



CHARGE AU SOL

La charge au sol supportée dans les halls du parc est de 1,5 T / m².
Toutes machines ou éléments > à 1,5 T / m² devront obtenir une dérogation par le bureau d'étude SEPEL EUREXPO.

MANUTENTION

L'accès à l'intérieur des halls se fait par des portes situées en périphérie. Seuls les véhicules d'exposition et les engins de manutentions clairement nommés et identifiés (signalétique sur le véhicule) sont autorisés à rentrer dans les halls. Vous trouverez les coordonnées de nos prestataires agréés dans le guide exposant ou sur le site web du salon (Sociétés [CLAMAGERAN](#) et [GONDRAND](#)).
Des parkings situés à proximité immédiate des halls sont à la disposition des installateurs/standistes et des exposants.

STOCKAGE

Nous mettons à votre disposition une zone de stockage pour vos emballages vides. Chaque emballage doit être identifié clairement : nom de la société & n° de stand ainsi qu'un numéro de téléphone pour vous joindre sur site. Cette zone doit être rendue propre. Vous devez venir récupérer vos colis par vos propres moyens. **Toute caisse laissée sera mise en benne dès le vendredi 29/01/2016 à 12h00.**

DECHETS

Au delà d'1 m³ de déchets, l'organisateur se réserve le droit de facturer à l'exposant une participation au recyclage des déchets.

SECURITE

Le gardiennage du hall est assuré 24/24h du samedi 23 janvier 08h00 au vendredi 29 janvier 12h00.

MOYENS DE SECOURS

En règle générale, l'ensemble des moyens de secours (RIA, extincteurs, détection) doit être accessible en permanence. Les robinets d'incendie armés (RIA) situés sur les piliers des halls se trouvant inclus dans un stand, peuvent être au même titre que le pilier, habillés d'un décor, mais devront impérativement rester visibles et accessibles en permanence.

ASSURANCE

L'organisateur a souscrit pour son compte une assurance Responsabilité Civile Organisateur.

FLYERS & PROSPECTUS

Il est interdit de distribuer des flyers ou prospectus à l'extérieur des stands.

INFOS PRATIQUES

Dans le hall d'accueil d'Eurexpo vous trouverez : Caisse de paiement parking visiteur / Distributeurs de billets / Distributeurs de boissons / Infirmerie.

DEMONTAGE

Attention : les nacelles entreront dans les halls à partir de 18h00 et les chariots élévateurs à partir de 19h00.

L'emplacement du stand doit être restitué dans l'état initial. Tous les déchets doivent être retirés.

Les dégâts constatés seront facturés à l'exposant (qui est responsable pour ses prestataires).

Nous sommes locataires des halls jusqu'au vendredi 29 janvier à midi. Au-delà de cet horaire, les palettes restantes seront jetées et un supplément de location sera facturé à tout stand non évacué.